
SUR L'EMPLACEMENT DE GENABUM.

OBSERVATIONS EN RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. SALOMON

Par M. CHALLE, président de la Société.

Pour se former une opinion en connaissance de cause sur l'emplacement de *Genabum*, il est nécessaire de remonter un peu plus haut, dans l'ordre des preuves dès longtemps fournies à ce débat, que ne l'a fait le mémoire auquel nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de répondre.

Qu'était ce Genabum à l'époque de la conquête romaine ? Une ville puissante du pays des Carnutes, ayant un pont sur la Loire, siège d'un grand commerce et le principal marché, *emporium*, de cette nation (1). Des citoyens romains s'y étaient établis pour commercer. C'est César qui le dit (2). Et, comme cette place était un grand entrepôt de blé du centre de la Gaule, ce général y avait un agent à demeure pour l'achat et l'expédition des grains nécessaires à la subsistance de l'armée. C'était un chevalier romain du nom de C. Fusius Cita (3).

Ce principal marché, cet entrepôt des blés du pays des

(1) Tacite, Strabon, Ptolémée, Pline.

(2) Comment. liv. 7, § 3.

(3) Ibid.

Carnutes, où pouvait-il être? Ce n'était point une forteresse, une place de refuge ; mais un port de commerce, qui avait dû préférer pour son assiette le bord du fleuve au sommet d'une colline. Il faut aussi tout naturellement le chercher au cœur du territoire des Carnutes. Et, à tous ces points de vue, aucune situation ne convenait mieux que celle d'Orléans. Ceux qui veulent le placer à Gien oublient que cette ville est séparée des plaines fertiles de la Beauce par toute l'épaisseur de la forêt d'Orléans et des collines sablonneuses du haut Gâtinais. Strabon dit que Genabum est au centre du cours de la Loire, ce qui convient encore à merveille à la position d'Orléans et ne peut s'accorder avec celle de Gien.

Cette dernière ville n'a d'ailleurs jamais appartenu au territoire des Carnutes, mais à celui des Auxerrois (Civitas Autissiodorum), clients et confédérés des Éduens, et non des Sénonais comme Adrien de Valois l'a dit par erreur, et comme on l'a répété plus d'une fois sans examen (1), quoique Manuce et Gruter ne s'y fussent pas trompés en transcrivant l'épithaphe du procureur Aurelius Demetrius (2).

(1) Dans la dernière division officielle des provinces de la Gaule, l'Auxerrois fit partie de la 4^{me} Lyonnaise, comme Orléans, Nevers, Chartres et Paris, qui n'ont jamais non plus appartenu au territoire des *Senones*. L'Auxerrois n'est nommé jusque là, ni dans les documents officiels, ni dans les écrivains du temps. Mais, sur les trois ou quatre cent peuplades ou nations gauloises, (Voir Josèphe, Appien, Plutarque), on n'a les noms que d'une centaine environ. Du reste, la nature et la configuration du sol présentent entre l'Auxerrois et le pays des Eduens une affinité naturelle et montrent comme probable une alliance que semblent confirmer tous les documents historiques. Les Eduens formaient une confédération et non un seul peuple. Ils sont appelés le plus souvent *Ædui fœderati*.

(2) Gruter, p. 371.

Gien a toujours été du diocèse d'Auxerre, dont il formait une paroisse, comme on le voit par nombre de documents, dont les premiers sont le règlement de l'évêque Aunaire en 596 et le synode de l'évêque Tétrice en 691 (1). S'il a fait partie en 564 du royaume d'Orléans et de Bourgogne, c'est avec tout le pays Auxerrois, dont il n'avait jamais été séparé. C'est, en effet, précisément cette année-là, en 564, après la mort de Clotaire, que le comte d'Auxerre Péonius, ayant envoyé son fils Eunius Mummolus auprès du roi Gontran, pour solliciter son maintien dans son office, en fut dépouillé par l'artifice de ce fils ambitieux, qui demanda et obtint pour son compte personnel cet emploi, le premier échelon de la grandeur qui devait le conduire au Patriciat de la Bourgogne (2).

Sous le régime féodal Gien a toujours relevé de l'évêque d'Auxerre, seigneur suzerain de la contrée. Les comtes de Gien, dès le douzième siècle, prêtaient le serment de foi et hommage à l'évêque (3). Lorsque le comte Hervé IV eut cédé le Giennois au roi Philippe-Auguste, une transaction supprima les devoirs de vassalité, moyennant l'abandon des droits de *procuration*, de *gîte* et de *repue* qu'avait le roi sur les terres de l'évêque. Mais, comme signe de suzeraineté, l'évêque avait stipulé que le roi lui offrirait chaque année, le jour et dans l'église de Saint-Etienne, un cierge de cire du poids de cent livres (4), prestation qui a toujours été régulièrement acquittée jusqu'en 1789.

(1) Lebeuf, Mém. sur l'hist. d'Auxerre, t. 1^{er} et 4^e.

(2) Grég. de Tours, liv. 4. c. 42. — Lebeuf, Mém. sur l'hist. civ. d'Auxerre, nouv. éd., t. 3, p. 27.

(3) Lebeuf. Mémoires sur l'histoire d'Auxerre. — Vie de l'évêque Hugues de Toucy.

(4) Georges Viole. Histoire manuscrite des établissements ecclé-

Ce n'est pas au moyen d'un angle aigu que Gien se joint au territoire de l'Auxerrois. Prenez la carte de ce diocèse. De Venouse à Gien, et même jusqu'à deux lieues au nord de Gien, où commençait le diocèse d'Orléans, c'est une longue ligne droite courant de l'est à l'ouest, sauf une légère entaille arrondie à la hauteur de Saint-Fargeau. Et le côté de l'est, où est Venouse, monte même plus haut vers le nord que celui de l'ouest où se trouve Gien.

Gien suivait, il est vrai, la coutume de Lorris-Montargis. Mais il en était de même d'une partie des territoires du Sénonais, de l'Auxerrois et du Berry. Car cette coutume étendait son empire jusqu'aux portes de Sens, où elle régissait Vallery et Saint-Valérien ; dans l'Auxerrois elle était adoptée à Toucy, Bléneau, Saint-Sauveur, et dans toute l'ancienne baronnie de Donzy, et enfin elle avait passé la Loire pour gouverner la ville de Sancerre et ses dépendances (1). Elle devait, sans doute, la faveur qui l'avait accueillie en dehors du Gâtinais, à l'esprit libéral de ses règles, dont une qui est devenue, dans la rédaction, l'art. 1^{er} du chap. 7, portait :

« Toutes personnes demeurans et sujets à ladite Coutume » sont francs et de condition libre sans servitude. »

La législation des coutumes, sortie des mœurs et des besoins du moyen-âge, et qui s'était établie par le libre assentiment des peuples, avait étendu ou restreint ses territoires particuliers, sans s'enchaîner aux circonscriptions originaires des peuplades de la Gaule. Telle coutume, comme celles

siastiques du diocèse d'Auxerre. (Bibliothèque de cette ville), t. 1^{er}, p. 705.

(1) Voir le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Lorris-Montargis en 1560.

de Bretagne et de Normandie, embrassait des populations qui avaient formé dans l'origine vingt nations différentes, et telle des anciennes nations de la Gaule comptait dans son sein plusieurs coutumes différentes comme celle des Carnutes, où l'on trouvait, avec la coutume de Lorris-Montargis, celles d'Orléans, de Chartres, et huit ou dix autres encore.

Gien avait été, lors de la création des Généralités, ce qui ne remonte pas plus haut que le xvi^e siècle (1), compris dans celle d'Orléans. C'est que la division du royaume, alors faite en vingt-quatre Généralités, nombre qui fut porté plus tard à trente-deux, n'avait eu que peu d'égard aux circonscriptions des provinces. Ainsi Paris englobait dans sa Généralité une partie de la Picardie et de la Champagne. Orléans avait obtenu pour la sienne, avec la Beauce, une part de l'Auxerrois et du Nivernais, comprenant Gien, Cosne, la Charité et Clamecy. Le territoire Auxerrois était partagé entre trois Généralités, celles de Paris, d'Orléans et de Dijon.

Mais cette ville de Gien a-t-elle jamais, depuis les premiers documents historiques, reçu le nom de Genabum? Nous trouvons son nom dans une suite non interrompue de documents du moyen-âge. C'est Giemus et Gaiomus en 596 (2), Giomus en 691 (3), Gionus en 1087 (4), Gienus en 1100 (5) et 1210 (6), Giemus en 1216 (7), 1252,

(1) Ordonnance de Henry II de 1551.

(2) Règlement de l'évêque Aunaire; (Lebeuf, Mém. sur l'hist. d'Auxerre, Preuves).— Gesta pontif. Autissiod. Vie de Saint-Aunaire.

(3) Synode de l'évêque Tétrice. (Ibid.)

(4) Diplôme du seigneur Hervé 1^{er}. (Ibid.)

(5) Monnaie citée par Lebeuf. Prise d'Auxerre.

(6) Charte du comte Hervé II. (Lebeuf, Mém. sur l'hist. d'Auxerre, Preuves.)

(7) Ordonnance de l'évêque Guillaume de Seignelay. Ibid.

1254 (1), 1292, 1319, 1509, 1547 (2), et pas une seule fois Genabum.

Il est vrai qu'Orléans apparaît au v^e siècle sous le nom d'Aurelianus. Mais c'est un nom romain, comme les cités de la Gaule, tout en conservant leur nom celtique, en recevaient un second des princes qui les avaient restaurées. Au ix^e siècle Adrewald l'appelait pourtant encore Genabum. Et au dixième Aimoin, comme Hugues de Fleury au xii^e, disait : *Genabus ubi nunc Aureliani*.

Voici maintenant, en faveur d'Orléans, le témoignage des documents géographiques officiels de l'Empire romain. L'Itinéraire d'Antonin donne ainsi les distances de la route d'Autun à Paris :

Alisiacum (Anizy) XX lieues gauloises.

Decetia (Decize) XXII.

Nevirnum (Nevers) XVI.

Condate (Cosne) XXIII.

Brivodurum (Briare) XVI.

Belca (Bouzy ou Bonnée) XV.

Cenabum XXII.

Salioclitia (Saclas) XXIII.

Lutetia (Paris) XXIII.

Ainsi, de Briare à Cenabum ou Genabum, ce qui est le même nom, 37 lieues gauloises de 2,250 mètres et de Cenabum à Paris 48 ; c'est exactement la distance prise d'Orléans, tandis que Gien est à quatre lieues gauloises de Briare, et à 80 lieues gauloises de Paris par la route la plus courte.

(1) Itinéraires de l'archevêque Eudes Rigaud.

(2) Chartes des évêques. — Mém. de Lebeuf sur l'hist. d'Auxerre.

Preuves.

Vient ensuite la Carte de Peutinger. Au lieu de Cosne, sur la route d'Autun, après Nevers, elle mentionne Mesve (Mas-sava). Mais ce sont les mêmes distances de Brivodurum à Cenabum, et de Cenabum à Lutetia. Elle indique de plus la distance de Cenabum à Cesarodunum (Tours), 51 lieues gauloises, qui est exactement celle d'Orléans à Tours. De Gien à Tours il en faudrait 81.

Enfin, il faut ajouter à ces données le témoignage du géographe Ptolémée, qui écrivait vers le milieu du second siècle, et qui, en mentionnant Genabum comme l'une des deux villes des Carnutes, indique en mesures astronomiques sa situation, qui concorde parfaitement avec l'Itinéraire d'Antonin et la Carte de Peutinger.

Cependant Gien avait eu ses partisans. Un écrivain du xvi^e siècle, peu judicieux d'ailleurs, Guillaume Paradin, l'avait indiqué comme l'antique Genabum et il avait été copié par Vigenère et Ferrari. D'où, selon un chanoine de Meung, du nom de Jacques Binet, qui écrivait en 1579, de vives réclamations de la part d'Orléans. La ville de Meung s'était mise de la partie, et trois villes de la Loire, Gien, Orléans et Meung se disputaient le nom de Genabum. Les étudiants de Gien prenaient alors le titre de *Genabensis*, et cela est considéré par M. Salomon comme un argument sérieux. C'est probablement à cette époque qu'une rue de la ville a pris le nom de la Genabie. C'est ce que dit Adrien de Valois, qui écrivait à peu de temps de là, et aucun document ne fait remonter ce nom à une époque plus ancienne (1).

(1) Ad. de Valois, Notice des Gaules, p. 226. — Marchand. Mém. sur la ville et les seigneurs de Gien. — Mémoires de la Soc. arch. de l'Orléanais, t. 4, p. 211, et t. 9, p. 246.

Aussi, après Robert Gaguin, Gilles de Paris, Papire Masson, Baudrand, Cellarius, Belleforêt, des géographes éminents, comme Adrien de Valois, Sanson et Lancelot, n'avaient pas hésité à placer Genabum à Orléans. Gien trouva pourtant encore un auxiliaire au siècle dernier. L'abbé Lebeuf, d'ordinaire si sagace et si judicieux, mais égaré cette fois par l'esprit de clocher, avait voulu identifier Vellaunodunum avec Auxerre. Pour cela, il fallait mettre Genabum à Gien, œuvre difficile, que cependant il entreprit. Sa dissertation, qui ne fut publiée qu'en 1727 et qu'il réimprima en 1738, était un essai de sa jeunesse, et dès 1723 il y avait préparé le public dans la préface de son *Histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots*. Mais lorsque Danville l'eut réfuté dans une notice approfondie (1), le docte chanoine ne trouva rien à lui répondre, si ce n'est, « qu'il n'était point l'inventeur de ce Genabum, » que c'était une ancienne tradition des habitants de Gien » qu'il avait suivie (2). » Et, ne pouvant se débattre contre le témoignage des documents géographiques de l'époque gallo-romaine, il émettait cette hypothèse que les habitants de Gien-Genabum « se trouvant trop éloignés de la capitale des » Carnutes, avaient pu abandonner leur ville et descendre » plus bas sur la Loire, et *se transplanter en un lieu plus » propre à servir d'entrepôt.* » Cette explication, qui montrait que, dans la pensée nouvelle de l'auteur, l'emplacement de Gien n'avait jamais convenu à l'emporium des Carnutes, et qui suffisait à saper dans sa base le système favorable à cette ville, fut prise généralement pour une rétractation. Elle n'empêcha pas le colonel Paultre, qui, voisin de Gien, obéis-

(1) Éclaircissements géographiques. Paris, 1741.

(2) Mémoires sur l'hist. civ. d'Auxerre, nouv. éd., t. 5, p. 5.

sait aussi aux illusions de la terre natale, de relever le gaud en faveur de cette ville (1). Après lui M. Leblanc (2) avait paru incliner dans le même sens, mais avec plus de réserve. Ils furent réfutés par M. Chardon en 1834 (3) et par M. Jollois en 1836 (4).

La question paraissait irrévocablement jugée, lorsque M. Petit, habitant de Triguères, publia en 1863 un mémoire pour revendiquer en faveur de ce village l'antique Vellaunodunum. Pour donner plus de force à son opinion, il reproduisait les anciennes prétentions de la ville de Gien (5). Avec lui deux archéologues de Gien, MM. de Monvel et Bréan (6), sont venus successivement, dans ces dernières années, la reprendre, non pas précisément en faveur de cette ville, mais, comme l'avaient fait Lebeuf et le colonel Paultre, en faveur d'un hameau qui en était éloigné de deux kilomètres, et que l'on appelait le vieux Gien. Des fouilles faites par M. Bréan, sur le plateau assez élevé qu'occupait ce village, y mirent à découvert, sur une surface d'ailleurs peu étendue, des substructions antiques, des œuvres de l'art romain et des monnaies impériales. Ce n'était pas une découverte nouvelle, Lebeuf et

(1) Annales géographiques de Maltebrun, 1814.

(2) Recherches hist. et stat. sur Auxerre, 1830.

(3) Histoire d'Auxerre.

(4) Mém. sur les antiquités du département du Loiret.

(5) Dissertation sur Genabum-Gien et Vellaunodunum-Triguères, 1863.

(6) Etudes sur les expéditions de Jules César dans les Carnutes, par M. de Monvel ; Mémoires de la Société arch. de l'Orléanais, t. 7. — Jules César dans la Gaule, par M. Bréan. — Etude sur Genabum, par le même. — Itinéraire de l'expédition de César, par le même.

Paultre en avaient parlé. De tout temps on avait signalé en ce lieu, comme son nom l'indiquait, l'emplacement primitif de la ville. C'est là qu'était le Giemus mentionné dans les actes ecclésiastiques des VI^e et VII^e siècles. Au temps de l'anarchie féodale, lorsque des chefs de guerre avaient créé dans l'Auxerrois des seigneuries particulières, c'est-à-dire probablement pendant la grande guerre pour la succession du duché de Bourgogne entre le roi Robert et le duc Othon Guillaume, alors que le comte de Châlon, évêque d'Auxerre, combattait pour le roi contre le comte de cette ville, et, pour exciter l'ardeur de ses lieutenants, leur donnait en fief les portions de ce pays qu'ils avaient conquises sur le comte; l'un de ceux-ci, devenu ainsi seigneur des Giennes, avait bâti sur une colline escarpée, près de Giemus, un château-fort qui bientôt réunit autour de ses murailles les habitants de la vieille bourgade voisine, empressés de venir y chercher un abri et la protection du châtelain (1). De ce moment l'antique bourg ne fut plus appelé que le vieux Gien, *Giemus vetus*. Il conserva pourtant sa paroisse et on y voyait encore une église il y a quelques années. C'est là qu'à l'exemple de Lebeuf et Paultre, les nouveaux champions de Gien, à qui ne manquaient ni le zèle, ni la science, ni la conviction, voulurent installer le Genabum des Carnutes. Mais, pour cela, il fallait tout d'abord lui trouver un pont sur la Loire, car Genabum en avait un, qui était réuni à l'enceinte même de la ville. *Et quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeri continebat* (2).

Ici commençait la difficulté, car le plateau qui porte les ruines de Gien-le-Vieux est à un kilomètre du fleuve, et dans

(1) Itinéraire de l'expédition de César, par M. Bréan, 1865, p. 25.

(2) Comm., liv. 7, § 41.

cet intervalle il n'y a pas la moindre trace de construction. Cela n'a jamais arrêté ses partisans, qui passaient à côté d'un texte si formel sans se soucier de l'expliquer, et qui voulaient trouver un pont quand même. Lebeuf raconte qu'on en avait vu les restes et qu'il était en bois. Paultre dit, au contraire, qu'il était en pierres et qu'on en avait vu les fondations dans le temps des basses eaux. Leurs assertions ont été répétées dans ces derniers temps par MM. de Monvel et Bréan, sans s'arrêter ni à leurs contradictions, ni aux affirmations contraires de l'ingénieur en chef Jollois. Ces messieurs étaient certainement de bonne foi. M. Bréan avait même publié avec assurance les attestations de cinq personnes âgées, qui disaient avoir vu dans le lit du fleuve les restes de ce pont (1). Mais voici que la Société archéologique de l'Orléanais a voulu en avoir le cœur net. Elle avait fait faire d'abord en 1861, puis elle a continué en 1863 et 1864 des sondages multipliés. Sa commission n'a pas donné moins de deux mille coups de sonde dans ces diverses opérations, pour lesquelles, dans les deux dernières années, elle a réclamé la coopération de M. Bréan lui-même, en sa double qualité d'archéologue et de conducteur des ponts-et-chaussées, et il a été impossible de trouver, dans le lit de la Loire, en face de Gien-le-Vieux, ni sur la rive droite voisine de ce village, le moindre débris de pilotis ou de maçonnerie. Il se trouva seulement sur la rive gauche des traces d'un petit embarcadère, dont la position s'explique quand on sait qu'il y a quarante ans la ville de Gien n'avait pas de quai et que ses maisons baignaient leurs pieds dans la rivière. Sous un massif de maçonnerie de cet embarcadère on trouva une pièce de monnaie, mais elle était

(1) Itinéraire de l'expédition de César, par M. Bréan, p. 33.

du seizième siècle, 1594. Voilà l'antiquité de cette humble station qui s'appelle Port-Gallier, nom que les nouveaux champions de Gien n'ont pas hésité à traduire en latin par *Portus Galliæ* ! On ne vit jamais pareille déconvenue, si ce n'est pour les cinq certificats qu'avait publiés M. Bréan, et auxquels la Société archéologique de l'Orléanais vient d'opposer, dans sa dernière publication (1), autant d'attestations contraires émanées des mêmes personnes.

Ces documents nouveaux autorisaient certainement la Société archéologique de l'Orléanais, non-seulement à conclure, comme elle l'a fait, que le prétendu pont de Gien-le-Vieux reste à l'état d'hypothèse, mais encore que cette hypothèse semble tout à fait chimérique. Les fondations en maçonnerie et même les simples pilotis d'un vieux pont bravent les siècles sous les sables d'un fleuve. On les peut retrouver après deux mille ans et plus. Les pilotis s'y conservent si bien, qu'après les avoir arrachés on en peut encore fabriquer des meubles. Nous le savons par expérience personnelle.

Aussi l'illustre auteur de la *Vie de César*, avant même que les résultats de ces sondages n'aient été publiés, a fait justice des prétentions élevées en faveur de Gien-le-Vieux. S'il a vu dans la ville actuelle de Gien l'antique Genabum, c'est par des raisons différentes, tirées, soit de certaines dénominations conservées encore aujourd'hui, soit de certains liens civils et politiques qui, selon des indications qui lui ont été transmises, auraient existé entre Gien et diverses parties du territoire des Carnutes, soit de l'interprétation du texte des Commentaires en ce qui concerne les opérations de guerre du général romain.

(1) T. 9^me de ses Mémoires, p. 278 et suivantes.

Nous avons déjà répondu en ce qui touche les prétendus rapports politiques, civils ou administratifs. Les faits décisifs d'histoire locale que nous avons invoqués ne pouvaient être connus de l'illustre auteur, que des renseignements incomplets avaient induit en erreur. Quant aux dénominations, ce qu'il y en a de spécieux se borne à ce nom de la Genabie donné à une petite rue ou faubourg, qui, dans le Gien moderne, se dirige vers le nord, c'est-à-dire à la fois vers Gien-le-Vieux et vers Orléans. Si ce nom n'a pas été créé au *xv^e* siècle, comme l'a dit Adrien de Valois, par quelque fantaisie de l'esprit de clocher, la rue de la Genabie ne prouverait pas plus pour mettre Genabum à Gien, que le faubourg de Bourgogne au midi d'Orléans ne prouve que cette ville ait jamais appartenu à la province de Bourgogne. Il y a pourtant encore la porte César qui, comme le dit gravement M. de Monvel, pourrait indiquer que c'est par elle que sont entrées les légions de ce général. Mais, hélas, voici que la Société archéologique de l'Orléanais indique, comme fondatrice de ce monument antique, depuis longtemps démoli, et qui n'était qu'une porte de l'enceinte extérieure du château, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI et comtesse de Gien à la fin du *xv^e* siècle, laquelle rebâtit ce manoir, dont la construction primitive datait du dixième ou du onzième siècle. Où ne trouve-t-on pas, dans les dénominations locales, des portes, ou des chemins, ou des camps de César, et qu'est-ce que cela prouve? Il est probable que le patriotisme local n'a baptisé cette porte du nom de César que dans le cours du siècle dernier, car ni de Valois, ni Georges Viole, qui écrivaient au dix-septième siècle, ne parlent de ce nom, et cependant ce dernier auteur énumère en détail les titres d'après lesquels Gien prétend être Genabum. Il cite la Genabie, des caves voûtées et des puits profonds, des mé-

dailles et un *grand portail maçonné avec un ciment très-fort*, mais sans rien dire du nom dont la tradition giennoise a voulu depuis le décorer. Enfin, il est question d'une pièce de terre à un kilomètre de Gien, qui porte le nom de pièce du Camp. Sans rechercher combien de camps ont pu être établis au moyen-âge sous les murs de cette ville, nous en indiquons deux aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, qui sont authentiquement constatés, le premier en 1587 par le roi Henri III, pour s'opposer à l'armée Allemande du comte Dohna qui venait par la Champagne au secours des Protestants (1). Le roi avait réuni, tant en ce lieu qu'à Saint-Florentin, outre les troupes françaises, 12,000 Suisses, 4,000 Reîtres et 4,000 Espagnols. Le second, en 1652, par Turenne, pour protéger Louis XIV et sa mère, qui, du château de Gien où ils se trouvaient, purent entendre le canon de la bataille de Bléneau.

Venons maintenant aux objections tirées contre Orléans du récit des Commentaires. Il faut, pour cela, reprendre ce récit de plus haut que M. Salomon ne l'a fait.

La révolte des Gaules avait commencé par le massacre, dans la ville de Genabum, des négociants Romains et du chevalier Fusius Cita, préposé par César à l'approvisionnement de son armée. Ces assassinats en masse avaient été complétés à l'avance dans une réunion secrète des principaux chefs de l'insurrection, qui en avaient arrêté le jour et le lieu (2). C'était le premier acte du soulèvement général. En effet, des messagers partent aussitôt après dans chaque direction, pour annoncer à toutes les nations de la Gaule ce formidable

(1) Mémoires de la Ligue, t. 2, p. 197—198.

(2) Comment., liv. 7, § 3.

signal (1). On savait ce grave événement avant la fin de la première veille, non pas à Clermont, mais sur les frontières des Arvernes, *in finibus Arvernorum*, c'est-à-dire à 55 lieues d'Orléans. Cette rapidité de communication, expliquée par César pour les circonstances ordinaires, se conçoit bien mieux encore pour une nouvelle de cette importance, attendue à l'avance ce jour-là même, pour laquelle des relais pouvaient avoir été préparés, et que même des feux allumés sur le haut des collines purent propager télégraphiquement. César accourt en hâte de la Narbonnaise, traverse les Gaules par un grand détour, réunit ses troupes à Sens, envoie dire aux Eduens, ses alliés, de lui préparer des vivres, et aux Boiens, déjà assiégés dans leur oppidum par Vercingétorix, qu'il va marcher à leur secours. Que la Gergovia ou Gorgobina, (c'est le même nom), des Boiens fût à Moulins ou à Saint-Révérien, selon de précédentes appréciations, ou à Saint-Parize-le-Châtel, selon la désignation nouvelle, si César eût voulu marcher sur elle en droite ligne et par le plus court, il devait passer par Auxerre et Clamecy. Mais il avait plus d'une raison pour en agir autrement. D'abord les forêts et les marécages de la Puisaie, qui, même au commencement du xvii^e siècle, selon le récit du maréchal de Bassompierre, (2) étaient encore réputés infranchissables pour une armée, lui opposaient un obstacle insurmontable dans la saison d'hiver où il se mettait en route. Puis le meilleur secours à une place assiégée ne consiste pas toujours à marcher droit à elle, car dans ce cas on peut se heurter sans succès contre un ennemi nombreux et fortement retranché.

(1) Ibid.

(2) Mémoires.

Quand, en 4800, Napoléon veut secourir Masséna assiégé dans Gênes, il ne prend pas la route de la Corniche. Il va passer les Alpes à soixante lieues de là, au mont Saint-Bernard pour attirer et détruire les Autrichiens dans les plaines d'Alexandrie. De même César ira secourir les Boïens, en portant le fer et la flamme dans les campagnes des Bituriges, en assiégeant et saccageant Noviodunum et Avaricum, et en forçant par cette diversion Vercingétorix à lever le siège de Gorgobina, comme il le fit en toute hâte. Voilà la signification de ces mots *proficiscitur ad Boïos*.

César voulait entrer immédiatement en campagne, pour ne pas laisser à la révolte le temps de se propager et de s'affermir. Il laissait à Sens tous les approvisionnements et les bagages, *impedimenta totius exercitûs*, pour ne pas retarder sa marche, mais il était vivement préoccupé des moyens de se faire suivre par des convois de vivres et de les mettre à l'abri des attaques ennemies. Il le dit à deux reprises : *Ut ab re frumentariâ duris subvectionibus laboraret* (1)..., et il assiège Vellaunodunum *ne quem post se hostem relinqueret quo expeditiore re frumentariâ uteretur* (2). Mais une campagne à ouvrir en pays ennemi commande impérieusement à l'avance, et que l'on puisse compter avec certitude sur des approvisionnements de vivres et la possibilité de leur transport, et que l'on ait assuré sa sécurité dans le pays qu'on laisse derrière soi.

Le pays Sénonais n'offrait pas des ressources suffisantes pour assurer la subsistance de l'armée, puisque César, avant le soulèvement, avait un agent à Genabum pour y acheter les

(1) Comm., liv. 7, § 10.

(2) Ibid.

blés du pays des Carnutes. Et, à supposer que les troupes laissées à Sens eussent pu réunir assez de grains, et qu'il existât à Gien un pont pour les conduire sur la rive gauche de la Loire, leur transport en charriots au travers des terrains si mouvementés et si difficiles du haut Gâtinais et de la Puisaie, où il y a moins de trente ans encore les chemins étaient impraticables pendant la moitié de l'année, eût présenté trop de chances d'irrégularité et de retard. Quant aux Eduens, séparés du pays des Bituriges par la contrée qu'avait envahie Vercingétorix, pouvait-on être sûr que leurs convois ne seraient pas interceptés par l'ennemi ? La Loire pouvait, au contraire, assurer à l'armée un approvisionnement régulier des blés que fournissait en abondance le pays des Carnutes-Mais, pour cela, il fallait être maître de cette Beauce, alors comme aujourd'hui la mère nourricière du centre de la Gaule, et occuper militairement son principal marché, ce Genabum, centre de son commerce et de la navigation du fleuve. Notons en passant que toutes ces raisons s'appliquent aussi parfaitement à Orléans, qui est entouré des plaines à céréales de la Beauce, qu'elles seraient sans valeur pour Gien, séparé de ces plaines par seize lieues de forêts et de pâturages. Il y avait d'ailleurs une autre et principale raison pour marcher d'abord sur Genabum. C'est de cette ville qu'est partie l'insurrection. Il faut l'y écraser par un coup de tonnerre. Il faut saccager et brûler la cité rebelle. Il le faut pour donner satisfaction à l'armée indignée et qui demande vengeance de l'égorgeement des citoyens romains (4). Il le faut pour frapper de terreur tous les peuples de la Gaule et prévenir le renouvellement, sur d'autres points, de ces lâches assassinats. Et,

(4) Commentaires, l. 7, § 28.

tout d'abord, un exemple terrible donné dans Orléans soumettra tout le pays des Carnutes et en livrera à l'armée les greniers et les bateaux. Qu'importent 90 kilomètres de plus pour un si grand résultat ? Ce n'est qu'un retard de trois ou quatre jours. Et, dès le début, on aura à la fois vengé avec éclat le sang romain, écrasé le pays où l'insurrection a pris naissance, conquis une base solide pour les opérations militaires et assuré le service des vivres pour toute la campagne. Voilà pourquoi il était nécessaire d'entrer au cœur du pays des Carnutes, d'attaquer et de prendre d'assaut la ville d'Orléans, de punir sa révolte avec une rigueur et un éclat qui frappassent d'épouvante toute cette contrée et assurassent pour longtemps sa soumission. Tout cela est accompli en quelques jours, après quoi César passe la Loire et bientôt il arrive aux plaines du Berry ; *exercitum Ligerim transducit atque in Biturigum fines pervenit*. Ce texte indique assez un espace intermédiaire, une distance à franchir. Il serait impropre pour Gien, où l'on trouve le Berry au bout du pont.

Si, dans le récit et dans le texte des Commentaires, il n'y a rien sur Genabum qui ne s'applique logiquement à Orléans, il faut maintenant ajouter que le rôle important de cette ville dans les vicissitudes historiques des siècles suivants est en parfait accord avec les origines du puissant emporium des Carnutes. Au cinquième siècle elle est restée une des principales villes des Gaules, et, seule de la Gaule centrale, elle arrête la course furieuse d'Attila qui voulait se servir de son pont pour franchir la Loire et recommencer la campagne de César. Elle abonde encore aujourd'hui en débris de monuments des plus beaux temps de l'Empire romain, que des fouilles récentes ont mis en évidence. Enfin est venue la découverte de cette table de marbre portant la précieuse ins-

cription dont M. Salomon, la transcrivant très inexactement, parle avec un dédain qui fera peut être sourire les antiquaires. Du moment où M. de Longpérier eut trouvé à Sens la célèbre inscription portant le nom d'Agendicum, les habitants de Provins ont cessé de soutenir leur procès séculaire pour la revendication de cette capitale du pays Sénonais. L'inscription Orléanaise de Cenab doit mettre de même un terme aux dénégations des origines Genabiennes d'Orléans.

Aussi l'illustre auteur de la *Vie de César*, reproduisant la concession de Lebeuf, admet-il que sous la domination romaine il y a eu identité entre Orléans et Genabum. Mais il en donne une autre explication; c'est que « les habitants de Gien, » après avoir échappé à la destruction de leur ville, ont pu » descendre le fleuve et former à l'endroit où s'élève Orléans un nouvel établissement rappelant le nom de la première cité, de la même manière que les habitants de Bibraacte se transportèrent à Autun. »

A cette supposition, une première objection peut être opposée, c'est que César ne dit pas que Genabum ait été détruit. La place est prise d'assaut et abandonnée au pillage, puis on y met le feu *Oppidum diripit atque incendit, prædam militibus donat*. Voilà ce que disent les Commentaires. Mais l'incendie, suite fréquente des prises d'assaut, embrasse rarement une ville entière. Puis, ce qui est plus décisif encore, il est prouvé par un texte formel que Genabum subsistait encore l'année suivante, car Aulus Hirtius raconte, dans le huitième livre des Commentaires (4), qu'après la chute d'Alise et la soumission des principales nations de la Gaule, César, venant au secours des Bituriges, auxquels les Carnutes avaient déclaré la guerre,

(4) § 8.

entra sur le territoire de ces derniers qui, à son approche, évacuèrent les bourgs et les villes et se dispersèrent; et que, ne voulant pas exposer l'armée à toutes les rigueurs de l'hiver, il établit son camp dans la ville de Genabum et logea les soldats, partie sous le toit des habitations gauloises, partie sous des baraques que l'on recouvrit de chaume; *in oppido Carnutum Genabo castra ponit atque in tecta, partim Gallorum, partim quæ conjectis celeriter stramentis tenteriorum integendorum gratiâ erant inedificata, milites contegit.* De là il envoie sa cavalerie battre le pays et poursuivre les habitants qui se réfugient chez les peuplades voisines. Après quoi il laisse son lieutenant C. Trebonius en quartier d'hiver à Genabum avec les deux légions qui l'avaient suivi; *C. Trebonium cum duobus legionibus in hibernis Genabi collocavit.* Ainsi Genabum était resté debout et c'était une ville assez considérable encore pour loger deux légions, c'est-à-dire un effectif de douze mille hommes. Ses habitants n'avaient donc aucune raison pour changer de patrie. Si les Eduens abandonnèrent, après la conquête romaine et sous le régime de paix qu'elle assura à la Gaule, les forêts, les défilés et les âpres montagnes du Morvand où était abrité leur oppidum de Bibracte, pour profiter, dans un pays fertile et découvert, des bienfaits d'une température plus douce, d'une viabilité plus facile, d'une culture plus fructueuse et d'un commerce plus productif, où trouver une raison semblable pour expliquer cette transmigration supposée des habitants d'une ville riveraine de la Loire ?

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que de Genabum. Maintenant Vellaunodunum est-il Triguères, comme l'a soutenu M. Petit, qui y a découvert un théâtre, des thermes et beaucoup de débris de l'art romain? Le fait n'est pas impos-

sible, bien que, sur ce qui détermine en faveur de ce bourg l'opinion de l'illustre auteur de la *Vie de César*, à savoir les traces d'un oppidum gaulois, M. le général Creully soit en désaccord avec M. le capitaine Rouby, et qu'il y ait eu sous la Fronde de grands campements dans cette partie du Gâtinais. C'est, en effet, des environs de Montargis et de Château-Renard qu'en 1652 partit le prince de Condé pour attaquer à Bléneau d'Hocquincourt et Turenne. On peut cependant objecter que Triguères était du Sénonais et non du pays des Carnutes. Cependant, comme la nation sénonaise était loin alors d'être sympathiquement soumise à la domination romaine, il se peut qu'une ville sénonaise, qui était contiguë au territoire des Carnutes, ait fermé ses portes à César. Mais cette question n'intéresse nullement Gien. César a pu aller à Orléans par Triguères, qui se trouve sur la voie romaine de Sens à Orléans, indiquée par la Carte de Peutinger, voie qui faisait un circuit pour toucher à la station thermale d'*Aquis Segeste*. César, il est vrai, pressé d'arriver à Orléans, devait peut-être prendre la voie la plus courte, et il est impossible qu'il n'y eût pas un chemin fréquenté allant en ligne droite de la puissante ville de Sens au riche pays des Carnutes, et suivant à peu près la même direction que la voie romaine qui existe encore presque entière depuis Sens jusqu'au-delà de Beaune-la-Rolande. Dans ce cas il faudrait chercher Vellau-nodunum ailleurs qu'à Triguères. Mais si Triguères est Vellau-nodunum, César, en se dirigeant sur cette ville, était peut-être averti de son hostilité et du pacte d'alliance qu'elle avait fait avec les Carnutes, et il aura voulu la soumettre d'abord, pour ne pas laisser de place ennemie derrière lui. Quant à un prétendu prolongement, depuis Triguères jusqu'à Gien, de la voie romaine partie de Sens, personne n'en a jamais vu la moindre

trace. Qu'il s'y trouvât une grande voie gauloise, comme M. Petit l'a avancé, c'est une chose de pure supposition, que rien ne repousse absolument, mais que rien non plus n'établit.

En résumé, Vellaunodunum à Triguères est possible sans être prouvé. Mais, selon notre humble avis, Genabum à Gien est impossible.
